



Un arbre à palabre pour échanger, apprendre et construire

Forum multi-acteurs sur la gouvernance au Mali

*Sous l'égide du Commissariat au Développement institutionnel (CDI),
avec l'appui du Service de Coopération et d'Action culturelle (SCAC) de l'Ambassade de France
et de l'Alliance pour refonder la gouvernance en Afrique (ARGA)*

SÉANCE 3 :

Le processus électoral au Mali

Jeudi 3 décembre 2009

Document de capitalisation

Contacts :

forummultiacteurs@yahoo.fr

Abdoul Aziz AGUISSA (CDI) - Tél.: (+223) 66 78 60 32 - Mél.: a_aguissa@cdi-mali.gov.ml

Néné Konaté TRAORE (ARGA) - Tél.: (+223) 76 42 02 80 - Mél.: nene_konate@yahoo.fr

Elisabeth DAU (SCAC/CDI) - Tél.: (+223) 74 65 11 64 - Mél.: elisabethdau@yahoo.fr

Ambroise DAKOUO (ARGA) - Tél. : (+223) 76 01 70 20 - Mél.: ambroisedak01@yahoo.fr

1/ RAPPELS

LE PROCESSUS DU FORUM MULTI-ACTEURS

Le Forum multi-acteurs sur la gouvernance au Mali est un processus hérité de la dynamique de réflexion amorcée dans le cadre du colloque international de Bamako de janvier 2007 : « Entre tradition et modernité : quelle gouvernance pour l'Afrique ? » (23-25 janvier 2007) et d'une étude sur la revue des initiatives de gouvernance au Mali (Juillet 2007).

Lancé en juin 2008, le Forum multi-acteurs a été conçu comme un espace public de dialogue, entre une diversité d'acteurs de la gouvernance au Mali pour échanger autour des problématiques cruciales de gouvernance de ce pays et identifier les leviers d'action sur lesquels s'appuyer pour tendre vers une gouvernance légitime et enracinée.

Depuis sa création se sont tenues trois séances thématiques :

- Séance 1 : « L'accès aux services publics de base au Mali » (Décembre 2008)
- Séance 2 : « Accès à la justice et droits des citoyens : le cas du foncier au Mali » (Juillet 2009)
- Séance 3 : « Le processus électoral au Mali : quel sens ? Pour quelles légitimités ? » (Décembre 2009)

LA DEMARCHE/ METHODOLOGIE DU FORUM MULTI-ACTEURS

Il s'agit, à travers un aller-retour permanent entre l'étude de cas concrets et des réflexions plus générales, de dresser un diagnostic de l'existant pour ensuite dégager des pistes de solutions plus transversales pour répondre aux crises de gouvernance que connaît le Mali et que partagent également d'autres pays dans le monde tant ces problématiques de gouvernance sont liées.

C'est donc à partir de l'examen minutieux des pratiques de gouvernance et de la richesse d'un dialogue libre qui se nourrit de regards croisés et du partage des imaginaires, que ce cadre s'essaye à répondre à la question de savoir comment mobiliser et faire coexister le socle commun de valeurs et de traditions au Mali pour construire des modes de régulation de la société qui répondent aux défis nationaux et mondiaux de gouvernance que suscite la construction d'une modernité.

LES RÉSULTATS

Le premier résultat de cet espace de dialogue est de faire se parler des acteurs de la gouvernance du Mali et d'ailleurs, issus de diverses provenances et qui, au sein d'un cadre non formel de dialogue, peuvent se rencontrer alors qu'ils ne se côtoient pas forcément en dehors de cet espace, peuvent échanger et confronter leurs imaginaires.

Il s'agit de faire germer de ce dialogue multi-acteurs, interdisciplinaire et interculturel, des éléments de diagnostics concernant la situation de gouvernance au Mali, qu'ils soient positifs ou à l'inverse, de blocage.

De l'analyse de ces échanges et des constats dressés ressortent plusieurs pistes d'action : des éléments de propositions pouvant mener à des décisions concrètes, des possibilités d'expérimentation et enfin des pistes de réflexion à approfondir à travers un partenariat avec le monde de la recherche et de la formation.

S'il n'appartient pas au Forum multi-acteurs d'opérationnaliser les résultats qu'il peut faire émerger, en revanche, il peut servir de boîte à idées, de catalyseur pour une réflexion sur les questions de gouvernance dont tous les acteurs intéressés peuvent se saisir. Il s'agit d'inspirer les pratiques et les praticiens autant que faire se peut.

Il revient donc au Forum multi-acteurs de porter ses résultats auprès des acteurs les plus pertinents qui pourront, selon le thème traité, se saisir de ces pistes d'action et de réflexion. La vocation du Forum est de capter la plus grande diversité de regards possible, au Mali mais aussi en dehors, afin de générer et partager largement toute la richesse propre à un véritable débat public sur la gouvernance.

Chaque séance fait l'objet d'un compte rendu synthétique (Cf. CR Séances 1, 2 et 3). Les échanges sont ensuite exploités à travers un document de capitalisation détaillé (Cf. DC Séances 1 et 2), comme c'est le cas présentement pour la séance 3. Enfin, les résultats de chaque séance sont présentés aux membres permanents du Forum multi-acteurs, chargés de valider les cahiers de propositions qui s'y rapportent préalablement à leur diffusion. Les **cahiers de propositions** des séances 1, 2 et 3 feront l'objet de la validation des membres permanents le **jeudi 11 mars 2010**.

II. JUSTIFICATION DE LA SEANCE 3

Contexte:

En janvier 2007, un colloque international fut organisé à Bamako à l'initiative de l'Alliance pour refonder la gouvernance en Afrique (ARGA), de l'Institut de recherche et débat sur la gouvernance (IRG) et du Centre

d'Expertises politiques et institutionnelles en Afrique (CEPIA) sur le thème : « Entre tradition et modernité : quelle gouvernance pour l'Afrique ? ».

La séance 3 qui a porté sur le processus électoral, a proposé de revenir sur certains des éléments de cette rencontre afin d'approfondir la réflexion qui avait été menée quant aux choix des dirigeants.

Il s'agissait à l'origine de la tenue de ce colloque international que « *l'Afrique ouvre un espace de réinvention de sa gouvernance au travers d'un patient aller-retour entre d'une part ce qui s'invente localement – souvent considéré comme le plus porteur de légitimité – et d'autre part les principes dégagés de l'expérience internationale en matière de gouvernance.* »¹ La séance 3 du Forum multi-acteurs s'est inspirée de cette démarche pour interroger la réalité du Mali quant à son processus électoral, les principes, les valeurs sur lesquels elle se fonde, les pratiques qui en découlent et les perspectives que l'on peut tirer des constats positifs et négatifs qui en ressortent.

Justification :

« Le Mali actuel, héritier du Grand Mali, du Mali des grands empires de l'Afrique de l'Ouest est un résumé de l'histoire de l'Afrique de l'Ouest sahélo saharien. A travers des siècles (du IXe au XVIe siècle), a connu et pratiqué toutes les formes de gouvernance endogènes à l'Afrique: des plus simples, au niveau de la tribu, aux plus élaborées, dans les sociétés lignagères ou segmentaires, les royaumes, ou les empires. Il a connu toutes les formes de construction d'État, du regroupement consensuel à la domination par la force. Le Mali est un concentré, un résumé de l'histoire de la gouvernance dans la région.

Le Mali a mis au point, très tôt, des modes de gouvernance qui lui ont permis d'organiser dans la paix, la stabilité et la sécurité, les rapports entre les différentes composantes de la société, les modes de production économique et de transmission du pouvoir. Il a élaboré des outils et mécanismes pour régler les crises et les conflits internes et externes. Les gouvernants tiraient la légalité et leur légitimité des référentiels culturels, sociaux et économiques internes. La nécessité de l'autorité est culturelle, elle est profondément et anciennement ancrée dans les esprits dans cette partie de l'Afrique. »²

De nos jours le Mali vit dans un monde de mutations où les évolutions politico-socio-économiques en cours impliquent des changements non maîtrisés par les populations. Désormais la démocratie importée impose le suffrage universel pour le choix des dirigeants, à travers l'organisation des élections alternatives. Par ailleurs, ces mutations imposent aux pays africains l'établissement de nouveaux types de partenariats basés sur la signature et la ratification d'engagements régionaux et internationaux concernant les droits de l'Homme. Toute chose en défaillance avec les valeurs culturelles et les principes de gestion connues et maîtrisées par le peuple africain.

Comme mentionné dans la Charte des partis politiques³, depuis la naissance de la République du Mali, le 22 septembre 1960, le Peuple Malien affirmait ainsi au monde sa volonté d'indépendance et son attachement aux idéaux de liberté et de justice. Dès lors, on assista à un jeu politique caractérisé par l'existence soit du parti unique de fait, soit du parti unique de droit ou l'absence de toute activité politique avec de graves violations des droits et libertés fondamentaux de l'Homme.

Devant cette situation de blocage, le peuple à travers les associations, les organisations syndicales et la presse indépendante, a entrepris une lutte courageuse pour l'avènement d'une démocratie pluraliste et l'édification d'un Etat de Droit garantissant le libre choix des dirigeants et le plein épanouissement des droits individuels et collectifs et où seront bannies l'intolérance et la violence politique.

Les principes de droit et de démocratie pluraliste reposent sur une diversité de fondements qui sont affirmés au sein de plusieurs textes, à savoir:

- La Constitution du 25 février 1992;
- La charte des partis politiques du 18 août 2005 ;
- La loi électorale du 4 septembre 2006.

Parmi ces principes, et eu égard au processus électoral, l'article 2 de la loi électorale stipule : « *L'élection est le choix librement exercé par le Peuple en vue de désigner les citoyens appelés à la conduite et à la gestion des affaires publiques selon les principes de la démocratie pluraliste. Le suffrage est universel, égal et secret. Il peut être direct ou indirect dans les conditions prévues par la Constitution ou par la loi.* »

¹ Actes du colloque de Bamako – « Entre tradition et modernité : quelle gouvernance pour l'Afrique ? » - Introduction, p. 10 - Ousmane SY, Michel SAUQUET, Martin VIELAJUS, 23-25 janvier 2007.

² Actes du colloque de Bamako – « Entre tradition et modernité : quelle gouvernance pour l'Afrique ? » - Contribution, p.39 - Bintou SANANKOUA, 23-25 janvier 2007

³ Loi n° 05-047 / du 18 août 2005 portant Charte des partis politiques

Cependant, depuis 1992 et les nombreuses élections qui s'en sont suivies, force est de constater que le processus électoral souffre d'un dépérissement certain. Avec les multiples dérives constatées en amont, pendant et après les élections, le processus électoral est vidé de son contenu démocratique.

Dès lors les défis qui se posent dans le sens des réformes sont énormes et interpellent l'ensemble des acteurs : Etat, partis politiques, citoyen, organisations de la société civile, partenaires techniques et financiers, etc.

De multiples analyses sont menées sur les aspects institutionnels, opérationnels et l'accompagnement de l'organisation du processus électoral. En témoigne notamment la réflexion sur la consolidation de la démocratie au Mali à l'initiative du Président de la République.

Dans le cadre du Forum multi-acteurs, la présente séance sur le processus électoral permet d'élargir le débat à un plus grand nombre de personnes afin d'interroger les pratiques au regard des valeurs et principes de la démocratie partagés au Mali.

I- Les pratiques et défis liés au processus électoral au Mali :

L'avènement de la III^{ème} République a marqué une ère de renouveau démocratique au Mali. L'instauration du pluralisme politique ainsi que la mise en place d'institutions et de dispositions juridiques et réglementaires ont contribué à affermir les valeurs démocratiques.

« Dans tout régime démocratique, l'élection est un temps fort de la vie politique. C'est l'acte par lequel le peuple désigne les titulaires de l'autorité politique »⁴.

Pourtant à l'observation des différents scrutins électoraux, de la qualité de leur organisation et de la participation des populations à ces processus électoraux, le constat d'un désenchantement reste indéniable.

Pour expliquer la difficile implication dans le débat politique tout comme la régression de la participation au vote, il faut interroger le degré de connaissance et de compréhension des citoyens face aux enjeux liés à leur vote. En réalité la difficile définition du sens conféré au processus électoral ne permet pas au citoyen de s'investir pleinement dans l'exercice électoral. Le processus électoral donne tout son sens à la démocratie car c'est à travers lui que le citoyen légitime et mandate les autorités politiques pour la conduite des affaires publiques.

Le rôle des partis politiques dans une démocratie c'est l'animation de la vie publique et politique. Les partis contribuent à créer ou maintenir une conscience politique, en assurant l'information et la formation de l'opinion. Pourtant l'idéal démocratique est mis à mal au regard des évolutions et des pratiques politiques qui se caractérisent notamment par la défaillance des formations politiques dans l'animation d'un débat public et politique, l'absence d'une vision et d'un programme qui répondent aux aspirations des populations, la création inflationniste des partis politiques (120 partis répertoriés) et l'augmentation croissante des candidats indépendants aux consultations électorales.

Cette situation a plusieurs conséquences, notamment l'invisibilité du choix électif, l'instauration d'un rapport clientéliste avec les électeurs, la crise de la représentation. Autant d'éléments qui nous amènent à interroger la légitimité, le rôle et les responsabilités des partis politiques dans l'animation du processus électoral.

De plus, l'existence des nombreuses structures étatiques, politiques et juridiques chargées de l'organisation des élections n'a pas permis d'empêcher les innombrables tares du processus électoral.

En outre, la concentration des moyens humains, matériels et financiers au seul temps du scrutin entrave la parfaite consolidation du processus.

Partant, en quoi, les réformes en perspectives quant à l'organisation du processus électoral peuvent-elles contribuer à la consolidation du processus électoral et favoriser la compréhension et l'appropriation du processus électoral par les citoyens ?

Enfin, l'organisation efficiente et la consolidation du processus électoral constituent un défi majeur à notre culture démocratique. Le processus électoral dans sa mise en œuvre est entaché de lourdeurs attribuables en partie à l'insuffisance notoire des compétences en ressources humaines, tant en nombre qu'en qualité.

En réalité les moyens requis pour l'organisation des élections, la non satisfaction des opérateurs politiques, la non implication d'une grande partie des citoyens à la désignation des titulaires de l'autorité politique et la multiplication des conflits post-électoraux ne peuvent coïncider avec l'idéal démocratique.

Ainsi, c'est en prenant le parti de poser la question de fond de l'animation du processus électoral dans son ensemble, des stratégies de mobilisation qu'il suppose et plus particulièrement de l'articulation entre les

⁴ Jean Pierre C. et Jean Pierre M., *Pour une sociologie politique*, Paris : Plon, 1974, p.145.

techniques, les pratiques des hommes et les valeurs au regard des fondements démocratiques que la séance 3 a tenté d'identifier des axes favorables à son amélioration.

II- Les objectifs de la séance 3 :

Le Forum multi-acteurs sur la gouvernance au Mali a estimé nécessaire d'ouvrir le débat sur le processus électoral au Mali afin de dresser les constats positifs et négatifs qui s'imposent pour en tirer les leçons qui aideront à la formulation de propositions contribuant à l'amélioration du processus électoral en conformité avec les valeurs sociétales connues et maîtrisées au Mali.

III- Les résultats attendus de la séance 3 :

« La pratique institutionnelle nous enseigne chaque jour qu'au-delà de ses garanties formelles, la démocratie exige un temps d'apprentissage qui risque d'être long si les acteurs politiques et non politiques n'opèrent pas les changements comportementaux appropriés »⁵.

Les résultats attendus de la séance se trouvaient dans les pistes de réponses à apporter aux questions fondamentales suivantes :

- Quel sens conférer au processus électoral ?
- Quelle légitimité incarnent les partis politiques dans le processus électoral ?
- Quelle légitimité des dirigeants mis en place à travers un scrutin de moins de 50% des votants ?
- Quels mécanismes mettre en œuvre pour susciter la participation et l'appropriation du processus électoral par le citoyen?
- En quoi les institutions en charge de l'organisation des élections permettent-elles une meilleure compréhension et appropriation du processus électoral, un allègement des coûts récurrents à l'organisation matérielle et une réduction considérable de la fraude électorale ?

IV. Méthodologie :

La méthodologie convenue pour l'organisation des débats lors des séances du Forum multi-acteurs a reposé sur la présentation de communications orales suivies de débats en plénière et de travaux de groupes. La finalité des échanges visait à aboutir à la formulation de pistes de solutions, de réflexions et/ou d'actions pouvant servir à l'expérimentation.

Trois communications ont été présentées par un représentant de l'Etat, un représentant des partis politiques et un représentant d'une organisation de la société civile, respectivement celle du Colonel N'Tio BENGALY (DGE), de Monsieur Issaka KAMPO (CMDID) et du Dr Abdoulaye SALL (Cri 2002). S'en est suivie la présentation de l'analyse des regards issue de la collecte des paroles auprès de différentes catégories d'acteurs (Électeurs, partis politiques, administrations chargées d'organiser les élections) par M. Ambroise DAKOUO (ARGA/Mali).

Ces communications et les débats ouverts en séance plénière ont permis de poser certains éléments de diagnostics sur lesquels se sont appuyés les travaux de groupes pour amener les participants à identifier des pistes de solutions en vue de répondre aux deux questions suivantes :

- 1) Comment amener les citoyens à s'approprier le processus électoral ?
 - en termes de sens (compréhension et adhésion)
 - en termes d'implication et de participation
- 2) Quels rôles et responsabilités pour quel acteur pour l'amélioration du processus électoral au Mali ?
 - en termes d'animation du processus
 - en termes d'organisation du processus

C'est sur la base de l'ensemble de ces échanges sur le thème du processus électoral qu'ont pu être dégagés autour de cette question majeure :

- les éléments de diagnostic (constats positifs et négatifs) ;
- les défis et enjeux soulevés ;
- et les propositions d'action (en termes de décisions concrètes, d'expérimentation et de réflexion prospective).

III/ ELEMENTS D'ANALYSE

⁵ Ambroise Dakouo, *L'Abstention aux élections dans le District de Bamako : analyse et perspectives. Cas de la Commune V, Bamako : FLASH (DER Sciences sociales), 2008, p.57.*

A. ADHÉSION ET PARTICIPATION CITOYENNE

1. SENS ET VALEURS SOCIALES LIÉS AU PROCESSUS ÉLECTORAL

1.1. Constats positifs

La problématique du sens, qui se pose comme obstacle à la compréhension de l'enjeu du processus électoral par les populations, a constitué un élément important du débat. Les discours ont concouru à reconnaître au sens une importance capitale dans la promotion du processus et partant de la démocratie. A ce niveau il est fortement ressorti que la démocratie n'est pas un modèle à répliquer mais plutôt un processus qui se construit, dès lors pour la promouvoir, il est nécessaire de travailler sur le sens (son contenu et sa compréhension).

1.2. Constats négatifs

La problématique du sens informe du comportement des populations face au processus électoral. Le problème peut se poser en termes de cohérence avec les référentiels socio- culturels des populations et de déficit d'éducation et d'information continue sur les véritables enjeux du processus. A ce niveau, on relève les constats suivants : –

- *La non perception de l'intérêt et de l'enjeu du vote par les citoyens, entravent souvent la participation de ces derniers dans le processus (non retrait des cartes d'électeurs, non participation au vote, etc.).*
- *La langue officielle du pays ne constitue pas un facteur d'accessibilité, de compréhension et de décryptage de l'information qui en général est véhiculée à travers des terminologies sophistiquées uniquement accessible à minorité intellectuelle.*
- *Le manque d'éducation à la citoyenneté ou encore la faiblesse de la culture politique de la majorité des populations, constitue un facteur non moins important qui entrave la participation de ces derniers dans les espaces délibératifs publics réduisant de fait leur implication dans la gouvernance locale.*
- *L'organisation du vote en une seule journée, le dimanche, et ce en décalage avec le calendrier traditionnel de travail hebdomadaire en zone rurale qui prévoit la journée du vendredi fériée et celle du lundi pour les activités personnelles.*

1.3. Défis/ Enjeux

La question du sens commande d'adapter la démocratie aux valeurs traditionnelles des populations. Pour cela, il s'agit de réfléchir le processus électoral dans le cadre de l'histoire, des expériences afin d'identifier des points d'ancrage qui font légitimité. La question n'est point de réactiver les pratiques anciennes, mais plutôt de coller les méthodes et les techniques du procédé électoral aux référentiels sociaux. Car le but recherché est de favoriser la participation massive des citoyens aux consultations électorales sur des bases objectives, qui garantisse la consolidation des principes de la démocratie représentative.

1.4. Propositions

1.4.1. Actions concrètes

Face à la problématique cruciale du sens, il a été proposé :

- L'éducation aux valeurs et à la citoyenneté tout au long de la scolarité depuis le plus jeune âge
- L'ouverture d'un débat de société à travers des espaces libres de dialogue (débat radiophoniques, télévisés, conférence, etc.) en français et dans les langues des populations.
- Prolongation des initiatives telles que le regard croisé sur d'autres secteurs de la vie publique

1.4.2. Réflexions prospectives

- Comment articuler les valeurs sociales et les principes démocratiques reconnus au Mali pour favoriser l'adhésion et la participation des populations maliennes au processus électoral ?
- Comment faire du processus électoral une action des populations au quotidien ?
- Quelle(s) langue(s) et quels canaux de communication pour rendre les textes (Législatifs, réglementaires, programmes électoraux, etc.) accessibles aux populations ?

2. DE LA PARTICIPATION CITOYENNE À LA LÉGITIMATION DES ÉLUS

2.1. Constats positifs

On retient qu'au Mali, la vivacité de la démocratie et des réflexions en cours constitue une avancée majeure, en ce sens que l'élection reste largement perçue comme seule source d'accès au pouvoir par les citoyens et l'ensemble de la classe politique.

2.2. Constats négatifs

La faible participation des citoyens au vote constitue la problématique majeure du processus électoral. En effet, l'analyse des processus électoraux démontre que les élections qu'elles soient présidentielles, parlementaires ou communales n'atteignent guère le taux de participation au-delà de 50 %.

- **31,4 %** pour les élections présidentielles de 1992 ;
- **22,7 %** pour les élections législatives de 1992 ;
- **38,4 %** pour les élections communales de mai 1999 ;
- **43,2 %** pour les élections présidentielles de 2002 ;
- Environ **30 %** pour les élections législatives de 2002 ;
- **43 %** pour les élections communales de 2004 ;
- **36,24 %** pour les élections présidentielles de 2007 ;
- **32,19 %** pour les élections législatives de 2007 ; et
- **44,46 %** pour les communales de 2009.

Même si la non participation des citoyens au vote entame fortement la légitimité des élus, force est de reconnaître que la responsabilité du dépérissement incombe à l'ensemble des acteurs : citoyens, partis politiques, Etats, institutions, médias, etc.

2.3. Défis/ Enjeux

La question de la participation des citoyens au processus électoral est une problématique cruciale et à la fois complexe. Les conclusions rapides du niveau d'instruction ou des conditions de vie des électeurs n'épuisent pas totalement la question, loin de là. Lors des débats, il est clairement ressorti que les causes pour lesquelles les citoyens ne se rendent pas aux urnes sont à la fois diverses et transversales, car elles concernent à la fois les électeurs instruits et non instruits, les électeurs riches et pauvres, les habitants ruraux et urbains, etc.

De même, la nature de l'élection ne constitue en rien un facteur de mobilisation ou de participation massive sinon à quelque exception près (élection présidentielle). Tout l'enjeu réside alors dans la garantie d'une meilleure lisibilité du champ politique par la majorité des citoyens afin de contribuer à la compréhension de l'enjeu, de l'intérêt, et surtout du sens du processus électoral dans son ensemble.

2.4. Propositions

2.4.1. Actions concrètes

- Promotion de l'engagement des populations à participer à toutes les étapes du processus électoral
- Le choix des candidats sur la base de la crédibilité et de la légitimité dans les instances des partis politiques.

2.4.2. Expérimentation

- Amener les populations à s'impliquer efficacement dans les espaces publics délibératifs et dans le débat politique: conseils communaux, rencontres et assemblées locales, etc.

2.4.3. Réflexions prospectives

- Comment réhabiliter le citoyen comme premier acteur constitutionnel du processus électoral ?

3. LES PRATIQUES DES ACTEURS

3.1. Constats positifs

Malgré les pratiques diverses et les mécontentements exprimés, jamais les protagonistes n'ont posé d'actes susceptibles de mettre le pays dans une instabilité sociale.

3.2. Constats négatifs

Ce qui rend illisible la perception du sens du processus électoral, c'est aussi les pratiques des acteurs. Ces pratiques se caractérisent comme suit : instrumentalisation des jeunes et des femmes pour l'orchestration de la fraude électorale ; la passivité, la complicité et la corruption des autorités administratives centrales, déconcentrées et décentralisées devant les cas de fraude électorale ; le non respect des principes de la souveraineté nationale et de la démocratie par les candidats élus au pouvoir.

Au regard de ces pratiques, on peut établir les constats suivants :

- *Le non accès et la non clarté de l'information sur le fonctionnement des formations politiques et aussi sur le processus électoral renforcent le citoyen dans son choix de ne pas s'investir dans le processus au regard du caractère ésotérique de l'ensemble du système*
- *aussi la non participation au vote se consolide à travers le sentiment collectif selon lequel les résultats des élections sont connus avant même la tenue des scrutins électoraux et que leur vote n'y changera rien.*

- *Le sentiment de népotisme est largement partagé par les citoyens notamment à travers la discrimination des élus dans la délivrance des services publics en faveur de leurs proches, toute chose qui décourage les citoyens à s'investir dans le processus électoral.*
- *La non tenue des promesses électorales et le non respect du devoir de rendre compte par les élus de la gestion des affaires publiques aux citoyens, démotivent fortement ces derniers à s'impliquer dans le processus.*
- *Lors des élections, il y a un nombre élevé de candidatures qui altère la visibilité du choix des électeurs comme pour répondre à la logique de l'affairisme politique, ceci étant corroboré par l'ampleur de la fraude électorale mise en œuvre dans le processus électoral.*

3.3. Défis/ Enjeux

Le comportement des populations (à savoir la non adhésion, les demandes de rémunération des votes, etc.) peut être compris comme une « réponse » aux pratiques des acteurs politiques. En réalité les différentes parties prenantes au processus électoral entretiennent diverses relations à la fois horizontale et verticale, c'est-à-dire à l'intérieur d'une même catégorie d'acteurs et entre catégories d'acteurs. Ces relations visent pour les uns à acquérir des biens, ou à consolider des positions sociales ; pour les autres il s'agit de stratégies d'accès au pouvoir exécutif ou législatif. Ces équivoques, posent des défis :

- *Lutter contre la prédominance de la fraude électorale comme moyen d'accès aux postes électifs et ce au détriment des programmes et projets de société lors des élections.*
- *Lutter contre la réappropriation du rapport marchand et du clientéliste (en proposant eux-mêmes la rémunération de leur vote, etc.) par les citoyens.*
- *La lutte contre la normalisation sociale et politique de la fraude électorale exige des candidats crédibles, compétents, honnêtes, respectueux des engagements et soucieux de la bonne gestion du bien public. Car l'un des défis c'est d'arriver à l'organisation d'élections où la pratique de la fraude électorale est minimisée. Partant l'on rejoindrait l'une des vocations démocratiques du processus, qui est de faire des élections un processus de légitimation des dirigeants et non une simple formalité.*
- *Favoriser l'insertion des femmes dans les instances dirigeantes des partis politiques*

3.4. Propositions

3.4.1. Actions concrètes

Pour lutter contre les usages politiques et sociaux liés au processus électoral seule une prise de conscience collective peut favoriser un changement de comportement. Dans cette démarche, les valeurs sociétales (tolérance, respect du bien commun, etc.) peuvent aider au respect des principes fondamentaux de la démocratie.

Il a également été proposé :

- Application stricte des règles démocratiques afin de favoriser un changement de comportement en vue de valoriser l'article 26 de la constitution qui stipule que la souveraineté constitutionnelle appartient au peuple tout entier.
- Incitation des médias à jouer leur rôle pour l'amélioration du processus électoral (information, interpellation, dénonciation, animation de débats)
- Renforcement des capacités des partis politiques pour une meilleure démocratie interne (afin qu'ils aient des projets en conformité avec les réformes en cours, qu'ils effectuent des choix légitimes des candidats, etc.).
- Promouvoir le renforcement des capacités des acteurs de la scène politiques dans nos langues nationales pour une prise de conscience des défis et enjeux du processus électoral.

3.4.2. Réflexions prospectives

- Quels éléments de valeurs sociales et de principes de démocratie peuvent redonner au processus électoral son sens fondamental ?
- Quelles dispositions pratiques mettre en place pour mettre fin à la culture de l'impunité au niveau du processus électoral ?

B. ORGANISATION DU PROCESSUS

1. ACTEURS/ STRUCTURES

1.1 CONSTATS

1.1.1 Constats positifs

Au Mali, l'élaboration du fichier électoral se fait de façon collégiale. Tous les acteurs du processus électoral (administration, politiques, etc.) sont impliqués depuis la révision des listes jusqu'à la mise en place des structures de contrôle et de suivi des élections. Aussi, l'organisation régulière des élections constitue un gage de consolidation de la démocratie.

1.1.2 Constats négatifs

Du point de vue des acteurs et des structures, les constats négatifs relatifs au processus électoral sont :

- la multiplicité des structures en charge de l'organisation des élections ne favorise pas une gestion efficace et crédible, dû en partie à une faible concertation, à une faible communication entre elles, etc.
- La faible capacité de capitalisation des expériences acquises en matière d'organisation des élections
- L'insuffisance de ressources humaines compétentes et crédibles au sein de ces structures
- Les difficultés induites par le recensement électoral de 2001 est source d'omissions des noms des électeurs
- La faible implication des OSC dans l'organisation des élections
- La faible capacité de capitalisation et de continuité des actions de la part des OSC
- L'implication des partis politiques dans le recensement des électeurs constitue souvent des sources de blocage au bon déroulement des opérations
- les compétences et les moyens humains et financiers offerts aux exécutifs sortants (présidents, maires, etc.) afin d'organiser les élections entraînent un abus des ressources publiques (médias, personnel, etc.) et favorisent leur maintien au pouvoir au détriment des autres candidats.
- La non maîtrise des inscriptions multiples gonfle le fichier électoral
- Le coût d'organisation des élections rend le pays tributaire de l'aide internationale et décrédibilise le processus électoral.

1.2. DEFIS/ ENJEUX

Aujourd'hui les défis qui se posent aux processus électoral sont multiples. Il s'agit en effet de :

- La création d'une agence unique chargée de l'organisation des élections, dotée d'un personnel compétent et crédible
- La maîtrise de l'augmentation anormale de la population électorale (le nombre d'électeurs du fichier électoral est passé de 5 746 202 électeurs en 2002 à 7 641 521 électeurs en 2009)
- La maîtrise de l'enveloppe budgétaire des dépenses électorales (conception de cartes d'électeurs, bulletins de vote, etc. pour des électeurs qui ne votent pas)
- L'organisation d'élections par l'exécutif sortant (élections communales, etc.) constitue un handicap pour la transparence du processus.
- La réglementation et la gestion des ressources liées au processus électoral doivent être repensées en termes d'efficacité, d'efficience et de participation.

1.3. PROPOSITIONS

1.3.1. Décisions concrètes :

- La dotation en ressources humaines assermentées, compétentes et soucieuses du respect de l'éthique et de la déontologie au sein de la future structure unique de gestion du processus électoral.

1.3.2. Expérimentation :

- Etendre le financement public des OSC pour soutenir et contribuer à l'organisation efficiente et efficace du processus électoral
- L'élargissement des jours de vote à une semaine pour que cela coïncide mieux avec les habitudes des populations pour une participation massive

1.3.3. Réflexion prospective :

- Quelle articulation des rôles des différents acteurs en charge de l'organisation du processus électoral ?

2. METHODES/ TECHNIQUES

2.1. CONSTATS

2.1.1 Constats positifs

Même si les autorités sont conscientes que la démocratie est une combinaison de valeurs et de méthodes, il faut noter que de 1992 à ce jour tous les aménagements et réaménagements effectués ont porté beaucoup plus sur les aspects techniques, organisationnels, humains et financiers, en un mot sur le contenu technique du processus électoral, que sur le contenu constitutionnel et juridique.

Par ailleurs, l'utilisation des TIC (nouvelles) Technologies de l'information et de la communication (internet, etc.) pour diffuser les listes électorales, la mise en place des organes de contrôle et de suivi (CENI, DGE, etc.) constituent des facteurs de crédibilité et de transparence pour l'organisation des élections.

2.1.2 Constats négatifs

Les anomalies dans l'élaboration du fichier électoral sont nombreuses et sont dues en partie à l'incompétence des agents en charge. Paradoxalement l'implication des partis politiques dans l'organisation des activités du processus électoral notamment à la révision des listes électorales, entravent souvent le bon déroulement des opérations.

On peut également citer :

- Le manque de communication et de diffusion de l'information entre les acteurs en charge de la conduite du processus électoral
- La variation des lois électorales avec les élections et le manque d'application des textes électoraux fragilisent considérablement le processus électoral.
- Le manque de neutralité des administrateurs en charge de l'organisation du processus électoral
- La primauté du système censitaire sur le système universel
- Les problèmes liés au découpage électoral (qui abouti à une majorité absolue à l'AN sans une majorité des citoyens)
- Certaines dispositions de la loi électorale favorisent la fraude (la procuration)
- L'ampleur de la fraude électorale pratiquée par les acteurs politique

2.2 DÉFIS/ENJEUX

Face à ces nombreuses imperfections il a été décidé de réfléchir sur les voies et moyens d'amener l'ensemble des institutions impliquées dans l'organisation des élections à jouer pleinement leur rôle. Pour cela, il est impératif d'inculquer les valeurs éthiques et morales aux populations en premier lieu et de valoriser les partenariats multiples.

- La mise en œuvre d'un nouveau système d'identification des électeurs à travers des technologies biométriques faciliterait l'accès des citoyens au bureau de vote et contribuerait à la lutte contre la fraude électorale.
- Analyser à travers des recherches le point de vue des populations sur le processus électoral.
- Comment articuler les valeurs et les méthodes afin de permettre aux différents acteurs de s'impliquer de façon efficiente dans l'organisation des élections.

2.3. PROPOSITIONS

2.3.1. Actions concrètes

- Adapter le calendrier des scrutins à la disponibilité des citoyens afin d'avoir un taux de participation acceptable.
- La mise en place d'un mode d'inscription volontaire sur les listes électorales
- La délivrance concomitante à partir du RAVEC des cartes d'électeurs et des cartes d'identité ?
- La professionnalisation des acteurs chargés d'organiser le processus électoral
- Garantir l'application effective des lois par les autorités centrales, déconcentrées et décentralisées pour lutter contre la fraude et les détournements du processus électoral

2.3.2. Expérimentation

- La mise en œuvre d'un nouveau système d'identification des électeurs à travers des technologies biométriques pour contribuer à la lutte contre la fraude électorale.

2.3.3. Réflexions prospectives :

- Quel taux de participation choisir pour rendre crédible les élections (exemple le taux de 50% de participation) ?
- Le système électoral en vigueur permet-il une grande implication de l'ensemble des acteurs ?
- Peut-on rendre le vote obligatoire pour tous les citoyens inscrits sur les listes électorales ?
- Tenir compte des autres formes de vote (le vote blanc, le vote nul, etc.) ?
- Comment la structure unique permettra-t-elle de mutualiser les efforts ?
- Quelle(s) conditionnalité(s) instaurer au moment de la création et au cours de la vie des partis politiques ?
- Quelles méthodes coercitives utiliser à l'endroit des élus qui entravent les lois en vigueur en matière de reddition des comptes ?
- Quelles dispositions mettre en place afin de lutter contre l'usage abusif des procurations lors des élections pour éviter les dérives ?
- Comment instaurer une mise à jour régulière du fichier électoral ? Comment inciter les populations à déclarer les cas de décès, les naissances, les mutations professionnelles, etc. ?
- Quelles mesures adéquates prendre pour l'application des dispositions constitutionnelles et juridiques afin de mettre fin à la culture de l'impunité ?

C. ANIMATION DU PROCESSUS ÉLECTORAL

1. CONSTATS

1.1 Constats positifs

Dans une République, le processus électoral est viable si l'ensemble des acteurs participent pleinement à l'animation du débat démocratique. L'avènement de la démocratie au Mali a favorisé la liberté d'opinion favorise l'instauration d'un tel cadre sur les différentes échelles de gouvernance (locale, régionale, nationale). D'ailleurs, il est à noter que plusieurs acteurs dont les organisations de la société civile, les partis politiques, etc. sont actifs et participent pleinement à la création et à l'animation du débat démocratique.

1.2 Constats négatifs

Malgré les acquis en matière de liberté d'opinion, force est de constater que l'animation du débat démocratique et politique n'est pas aussi évidente. Dans le processus électoral, le débat démocratique s'anime uniquement à la période des consultations électorales par différents acteurs que sont : les citoyens, les partis politiques, les institutions et structures de l'Etat, les médias et les organisations de la société civile (OSC), notamment constituées par les jeunes et les femmes. Ces acteurs animent d'innombrables discours politiques creux qui ne favorisent point une meilleure lisibilité des enjeux véritables liés au processus électoral.

Suivant le profil des acteurs, il se pose ces constats :

- **Pour les citoyens**

Dans le champ politique, la marge d'action des citoyens reste très réduite en termes de construction nationale. D'ailleurs, le non accès et la non clarté de l'information sur le fonctionnement des formations politiques et aussi sur le processus électoral renforcent le citoyen dans son choix de ne pas s'investir dans le processus au regard du caractère *ésotérique* de l'ensemble du système. Aussi, malgré la liberté d'opinion, le manque de culture politique entrave fortement l'implication des citoyens dans l'animation des espaces publics locaux. Il en résulte alors une indifférence des populations face à la chose politique qui se trouve renforcée par le comportement mercantilise de l'usage qu'en font les acteurs politiques du processus électoral induit à l'instauration d'une crise profonde de confiance entre les citoyens et les acteurs politiques.

- **Pour les partis politiques**

L'organisation démocratique de plusieurs partis politiques ne constitue pas un atout à leur émancipation. Les mécanismes internes de sélection des candidats, l'inexistence de base militante, etc. constituent autant de facteurs qui entravent la capacité d'animation du débat démocratique par ces formations.

L'un des rôles des partis politiques, c'est leur participation au processus électoral en vue d'accéder à la gestion des affaires publiques. Or dans cette démarche les stratégies et les moyens mis en œuvre contrarient fortement le sens démocratique du processus. Parmi les pratiques les plus dénoncées apparaissent les constats principaux suivants :

- Le caractère folklorique des campagnes électorales qui détourne l'attention des citoyens des programmes des partis politiques et favorise la personnalisation du vote ;
- l'achat des consciences à travers l'incitation financière des citoyens au vote ;
- l'absence de programmes et de projets de sociétés
- le manque d'encadrement des militants ;
- les partis ne sont visibles que lors des périodes électorales ;
- la non maîtrise de la mission d'animation de la vie politique par les partis politiques ;
- les partis politiques apparaissent de plus en plus comme des associations d'amis qui ne partagent aucune conviction démocratique ;

- **Pour les institutions**

L'absence de structures pérenne chargée de la gestion de l'ensemble du processus électoral ne permet pas la capitalisation et l'analyse des forces et des faiblesses en vue d'asseoir un mécanisme performant. La constitution des structures de gestion des élections, telle que la CENI par exemple, juste à l'approche des consultations électorales et la faiblesse de concertation avec les autres structures en charge de la conduite du processus ne favorise pas une compréhension effective des enjeux du processus électoral. En même temps, la période pré électorale constitue pour le législatif le moment de réactualiser ou de formuler des lois portant sur la réglementation électorale. Or, il se pose à ce niveau un réel problème de communication autour des réformes desdits textes. L'Etat n'engage presque jamais des débats significatifs sur les réformes.

- **Pour les médias**

Les faiblesses suivantes sont constatées:

- manque de professionnalisme

- action mercantile de la part des hommes de médias
- faible capacité d'investigation sur les questions de fond
- insuffisance de moyens financiers

- ***Pour les organisations de la société civile (OSC)***

Quant aux organisations de la société civile malgré leur importance avérée dans l'animation du processus électoral, elles sont confrontées à d'innombrables difficultés qui entravent fortement l'efficacité de leur action :

- le manque de pérennité des actions des associations lors des élections (manque de suivi, manque d'action continue)
- le manque de moyens accordés aux associations pour la mobilisation des citoyens (insuffisance des appuis ponctuels des partenaires)
- la faiblesse de l'impact des dispositifs de mobilisation et d'observation des élections.

2. DÉFIS/ENJEUX

Les citoyens

L'implication des citoyens dans l'animation du processus électoral est gage de la consolidation de la démocratie représentative. Toute la question réside alors dans la participation dynamique des citoyens à la gestion de l'espace public local. A cet effet, il s'impose le défi d'inventer de nouvelles modalités de participation au débat démocratique à travers notamment la responsabilité collective des citoyens.

Les partis politiques

Rendre démocratique la gouvernance interne afin de favoriser la légitimité des candidats et instaurer un dialogue fécond avec les populations sur les la base des programmes et projets de société.

Maintenir la dynamique de l'animation de la vie politique et du processus électoral à travers la formation et à l'encadrement des militants.

Les institutions

L'institution d'un dialogue (langage commun) sur le processus électoral entre les acteurs à travers la diffusion, l'accessibilité et la compréhension des textes, la mise en place d'un mécanisme d'échanges, de critiques et de propositions sur le processus électoral dans une perspective de participation collective, et ce afin de faire des élections une fête populaire.

Les médias

Capacité d'information objective, d'éducation et de contrôle sur les actes des acteurs.

Les OSC

La société civile doit constituer un contre pouvoir dans une démocratie. Pour cela, elle doit élargir son action au delà du seul temps des consultations électorales. Aussi, faudra-t-il qu'elle puisse bénéficier d'une autonomie financière (pour celles qui sont reconnues d'utilité publique) notamment à travers accès au financement public.

3. PROPOSITIONS D'ACTIONS

3.1. Actions concrètes

Les citoyens

Encourager et soutenir la participation dynamique des citoyens à l'animation du débat démocratique :

- Renforcement du contrôle citoyen et promotion de la reddition de comptes dans la gestion des affaires publiques

Les partis

Acteurs crédibles et légitimes de l'animation du débat politique. Cela suggère un changement de comportement et une prise de conscience effective du dépérissement continu du processus électoral.

- Renforcement des capacités de formation et d'encadrement des partis politiques dans le dispositif d'organisation du processus électoral
- Animation d'espaces d'échange démocratiques sur les enjeux et défis de la nation.
- Promotion de la formation et de l'encadrement des militants.
- Le renforcement de l'appui conseil, de l'accompagnement et du suivi évaluation pour les partis politiques

- Proposer des programmes et des projets de société au moment des élections qui tiennent compte des aspirations des populations.

Les institutions

Capacité d'articulation, de mise en cohérence et de diffusion de l'information relativement aux textes électoraux.

- Rendre les textes accessibles dans un langage adapté avec des supports appropriés (conférences-débats, concertation, etc.)
- Mutualiser les expériences (propositions des acteurs) en vue de faciliter l'efficacité et l'efficience du processus électoral.

Les médias

Information, éducation et contrôle

- Information des populations (notamment les jeunes et les femmes), dans les langues nationales, afin de leur faciliter la compréhension des enjeux du processus électoral pour une participation éclairée
- Incitation des médias à jouer leur rôle pour l'amélioration du processus électoral (information, interpellation, dénonciation, animation de débats)
- Instauration de temps de débats politiques en vue de renforcer la culture politique des citoyens et d'inciter les partis politiques à formuler des projets de société en conformité avec les aspirations des populations.

La société civile

- Lutter contre l'instrumentalisation des populations (incitation au vote en nature et/ou en argent, etc.)
- Remédier à l'opacité du processus électoral par le développement du contrôle citoyen sur la gestion des affaires publiques aux différentes échelles de gouvernance.
- Mise en place au sein des OSC de mécanismes pour assurer la pérennité de leurs actions de sensibilisation, d'appui conseil, d'accompagnement et de suivi évaluation.
- Assurer l'animation continue du débat démocratique en dehors des périodes électorales par les OSC

3.2. Expérimentation

- Création et animation d'espaces de débat démocratique au niveau local pour développer la culture politique des populations

3.3. Réflexions prospectives

- Comment favoriser la participation dynamique des populations dans l'animation du débat démocratique au niveau local, régional et national ?
- Comment tenir compte de l'ensemble des propositions d'amélioration du processus électoral ?
- Comment capitaliser sur les expériences réussies pour améliorer le fonctionnement du processus électoral ?
- Comment inciter les partis politiques à jouer leur rôle d'animation du débat politique ?
 - Quelles rôles et responsabilités des autorités traditionnelles pour une meilleure implication dans le processus électoral ?

IV – SUITES

Ajouté au compte rendu synthétique de la séance 3, ce document de la capitalisation offrira des éléments d'analyses concernant le débat sur le processus électoral au Mali qui permettront d'élaborer, conjointement avec les membres permanents et experts thématiques, les cahiers de propositions à soumettre le 11 mars prochain à l'assemblée du Forum multi-acteurs pour validation.

Une fois les cahiers de propositions des séances 1, 2 et 3 validés, le Secrétariat permanent se chargera de porter les résultats conformément aux stratégies de diffusion qui seront retenues, auprès des acteurs cibles identifiés.